

Les crédits

pas contenté d'en parler, de l'étudier ni de le réduire, il l'a carrément aboli. Ce n'est qu'après qu'il s'est attaqué aux autres programmes gouvernementaux.

Un bon leader n'exige des autres que ce qu'il est lui-même disposé à faire. Les ministériels auraient avantage à mettre en pratique ce principe de gestion. Les paroles réconfortantes du gouvernement ne rimeront à rien pour les étudiants d'université et les prestataires d'assurance-chômage qui doivent subir des réductions si les députés ne choisissent pas de prêcher par l'exemple.

Il y a un dicton qui s'applique ici: « Vos actes sont si éloquents que je n'entends pas vos paroles. » Laissons de côté les paroles vides de sens et entreprenons dès aujourd'hui une réforme massive de notre régime de retraite.

• (1335)

Enfin, nous arrivons à la solution. Que devons-nous offrir à nos députés qui donnent beaucoup de temps et d'efforts pour servir leur pays? Nous voulons être justes et équitables. Je crois que nous avons besoin d'un régime de retraite qui s'apparente à ceux du secteur privé. Vous demanderez peut-être lesquels, car il y a toutes sortes de régimes de retraite dans le secteur privé. Je crois que nous avons besoin d'un régime comparable à ceux offerts aux cadres supérieurs du secteur privé, par exemple.

Les dirigeants d'entreprises privées arrivent aux postes qu'ils occupent parce qu'ils ont prouvé leurs capacités et leur dévouement. Ils sont récompensés selon leur rendement et non pas selon leur ancienneté. Ils font prospérer et croître de grandes entreprises au Canada et ils soutiennent la concurrence des meilleurs dans le monde.

Nous voulons être en mesure d'attirer de telles personnes au Parlement. Nous avons besoin de personnes du secteur privé de haut calibre pour bien administrer le pays. Mais outre qu'ils doivent sacrifier carrière, temps, vie privée et famille, sans compter le reste, pour se faire élire, ces gens doivent également accepter des réductions substantielles de salaire lorsqu'ils entrent au Parlement.

L'échelle salariale des députés est déjà inférieure à celle des dirigeants du secteur privé et, en plus, le Parlement a très peu à leur offrir en compensation. Il y a, j'imagine, certains avantages comme la notoriété et le prestige. Heureusement, cela ne coûte rien aux contribuables, mais c'est une arme à double tranchant puisque ces avantages ne sont obtenus qu'en sacrifiant sa vie privée.

La satisfaction que l'on peut retirer de l'influence directe que l'on exerce sur la politique gouvernementale est un autre avantage. La pension pourrait aussi être une compensation supplémentaire. Pour cela, je crois que la pension des députés doit être aussi généreuse que possible tout en demeurant équivalente à ce qui est offert dans le secteur privé à ces gens.

Il serait juste que la contribution du gouvernement soit égale à celle des députés, comme dans le cas des autres fonctionnaires,

plutôt que d'être deux fois et demi plus élevée. Je rappelle à la Chambre que le régime de pension de la fonction publique enregistre un respectable excédent de capitalisation parce que les cotisations des employés sont trop élevées. Il ne devrait y avoir aucun passe-droit, aucune obligation à long terme susceptible de coûter cher aux contribuables. Il suffit d'un système juste qui permettrait aux députés, comme à toutes les autres personnes, de planifier leur avenir avec un minimum d'intervention du gouvernement.

Les Canadiens ont le droit d'exiger l'abolition du régime actuel. Ce sujet concerne tous les partis. Ne nous accordons pas à nous-mêmes des privilèges spéciaux. Donnons l'exemple et profitons de l'occasion pour restructurer le régime actuel. Je crois que cela nous aiderait à rétablir la confiance de la population canadienne dans l'intégrité, l'égalité et le leadership de l'ensemble des députés.

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, le député pourrait-il me dire ce qu'il pense du cumul de revenus provenant de plusieurs niveaux de gouvernement? Je sais que son parti s'oppose tout comme le nôtre au cumul des revenus provenant d'un seul.

L'un de ses collègues, dont je tairai le nom, touche une pension de 61 000 \$, je crois, qui s'ajoute à son salaire de 64 500 \$. Cela donne des revenus de plus de 125 000 \$ par année. Quelle est la position du député et de son parti sur ce type de cumul de revenus provenant de différents niveaux de gouvernement?

M. Strahl: Madame la Présidente, je ne peux que supposer de quel député il s'agit. Je vais m'en tenir aux grands principes. Quelques éléments paraissent assez évidents. Dans le cas dont le député parle, il y a une grande différence entre 25 années passées au service d'une province, du gouvernement du Canada ou de la Chambre et le minimum de six ans prévu dans le régime des députés.

Il faut tenir compte de la durée de service nécessaire pour avoir droit à une pension. Il y a une bonne différence entre 25 et 6 ans. L'autre chose, c'est que chacun ne devrait recevoir qu'une seule pension. Dans le cas que le député d'en face mentionne, les faits sont évidents. Le député en question ne touchera pas de pension à l'échelon fédéral, puisqu'il a déjà été député provincial pendant 25 ans. Je crois qu'il a fait une chose très honorable et noble. Il prêche par l'exemple, comme il l'a bien expliqué dans sa circonscription. Il a dit clairement qu'il avait refusé. Il a écrit sur ses formulaires qu'il refuserait toute autre pension parlementaire parce que, de toute évidence, comme le député l'a dit, une pension de retraite par personne suffit.

• (1340)

M. Harper (Calgary-Ouest): J'invoque le Règlement, madame la Présidente. La question retorse qui vient d'être posée. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Ce n'est pas un rappel au Règlement.